



MUNICIPALITE
Législature 2016-2021

PREAVIS MUNICIPAL 03/2017

concernant une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 75'500.- pour la réalisation d'une étude hydrologique et hydraulique relative au Greny dans le but d'assurer un plan de gestion et d'entretien du cours d'eau

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

La convention datant du 26 janvier 1982 liant les communes de Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Founex et Commugny engage ces dernières à assumer l'entretien des cours d'eau précités et, en outre, à exécuter tout ouvrage propre à lui assurer un débit régulier suffisant en préservant l'état des berges.

A cet effet, nous voulons réaliser une étude comprenant un relevé de la position des cours d'eau, le régime hydraulique, la répartition des débits Greny/Brassu, les débits minimums biologiques, les usages de l'eau et un plan de gestion et d'entretien des cours d'eau dans le périmètre constitué par le canal du Greny sur son cours inférieur, soit à partir de la division « Greny-Brassu » (Moulin de l'Oie) jusqu'à l'embouchure au Lac. La Doye et le Bornalet sont inclus dans le périmètre.

Description de l'étude

L'étude hydrologique et hydraulique se divise en deux parties, **la phase I**, comprenant l'état existant, les données de base, le bassin versant et les sous-bassins versants (d'après Gesreau), le régime hydrologique du Greny, la zone d'inondations et de dangers, la description de l'état actuel du cours d'eau, les séances et divers pour un montant de **CHF 34'604.30 TTC**. Cette phase a déjà été effectuée dans le courant 2016 et financée par le budget de fonctionnement.

Les débits minimums biologiques, le plan de gestion et d'entretien du cours d'eau feront partie de **la phase II** et devront se dérouler dans la première moitié de 2017 pour un montant de **CHF 51'277.30 TTC**.

Les phases I et II décrites plus haut nécessiteront des relevés par un géomètre qui feront partie d'un mandat séparé devisé pour un montant de **CHF 24'000.- TTC**.

Coût des travaux

Etude hydrologique et hydraulique phase I	CHF	34'604.30
Etude hydrologique et hydraulique phase II	CHF	51'277.30
Relevés géométriques	CHF	24'000.00
Total des travaux TTC	CHF	109'881.60
./ phase I effectuée en 2016	CHF	34'604.30
Total des travaux TTC	CHF	75'277.30
Total TTC arrondi à	CHF	75'500.00

Remarque

Selon la convention datant du 26 janvier 1982 liant les communes de Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Founex et Commugny, « la proportion relative aux frais de construction et de tous ouvrages nécessaires, ainsi que les frais d'entretien de ceux-ci et du lit du canal incombant à Commugny est de 58,71 % » **ce qui fixe notre contribution pour cette étude à CHF 44'326.05 TTC.**

Financement

Cet investissement sera financé par la trésorerie courante, et si nécessaire par un emprunt dans la limite du plafond d'endettement.

Amortissement

Le coût de cette étude sera intégré au préavis des travaux futurs du Greny. En cas de non-réalisation de ces travaux, ce préavis sera amorti immédiatement.

Décision

En conséquence, la Municipalité qui a accepté ce préavis en séance le 9 janvier 2017 prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

Vu le préavis municipal 03/2017

Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Entendu le rapport de la Commission des finances
le rapport de la Commission de l'environnement

Décide d'accepter le préavis no 03/2017 et

d'accorder le crédit extrabudgétaire de CHF 75'500.00 TTC pour pour la réalisation d'une étude hydrologique et hydraulique relative au Greny

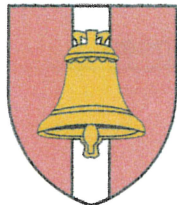
Commugny, le 9 janvier 2017

Le Municipal responsable : Michel Golay

Au nom de la Municipalité
la syndique la secrétaire

O. Décré

N. Sereno-Régis



Conseil Communal Commission des Finances

Rapport sur le préavis municipal N° 03/2017 concernant une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 75'500,- TTC pour la réalisation d'une étude hydrologique et hydraulique relative au Greny dans le but d'assurer un plan de gestion et d'entretien du cours d'eau.

Commugny, le 26 janvier 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances a rencontré la Municipalité en date du 9 janvier, en présence de Messieurs Yves Hermanjat, Michel Golay, Harry Schaub, Pierre Maillebiau et en présence de Madame la Greffière Nicole Sereno-Régis, ainsi que des membres de la Commission, Madame Michèle Luyet, Messieurs Charles Claris, Cyrill Schuler et Thierry Dehaynin.

La Municipalité a rappelé que la convention datant du 26 janvier 1982 liant les communes de Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Founex et Commugny, engage ces dernières à assumer l'entretien des cours d'eau précités et à exécuter tout ouvrage propre à lui assurer un débit régulier suffisant en préservant l'état des berges.

Toutefois, la Commission des finances a demandé à la Municipalité quelle était la contrepartie de l'engagement liant la Commune dans cette convention du 26 janvier 1982 et d'étudier juridiquement si cette contrepartie, qui serait liée au déversement des eaux claires de Commugny dans le Greny, concerne toujours la commune et uniquement la Commune. La Municipalité nous a confirmé que cette analyse juridique serait faite. Dans l'intervalle, la Commission des Finances a approuvé le fait que, même si la responsabilité de l'entretien du lit du Greny restait encore à déterminer pour d'éventuels travaux d'entretien à venir, l'étude hydrologique et hydraulique elle, révélant notamment des zones d'inondation potentielles et autres dangers pour les habitants de Commugny, relevait bien de la responsabilité de la Commune.

Comme l'exige la réglementation, la demande de crédit du présent préavis porte sur la totalité des travaux prévus concernant les quatre communes.

Mais, ce crédit extrabudgétaire d'un total de CHF 75'500,- (TTC) concernant ces quatre communes et la part finale restant à la charge de Commugny étant proportionnelle à la longueur du Greny traversant notre Commune. La contribution calculée de Commugny est de CHF 44'326,05 TTC. Soit 58,71 % de la somme totale, selon la convention datant du 26 janvier 1982 liant les communes de Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Founex et Commugny.

Ce coût sera financé par notre trésorerie courante et si nécessaire par un emprunt dans la limite du plafond d'endettement. Son amortissement éventuel et affectation suivront des lois de comptabilité publique en la matière.

Conclusion

Suite à son analyse, la Commission des Finances considère que la demande par la Municipalité d'un crédit extrabudgétaire de CHF 75'500,- TTC pour la réalisation d'une étude hydrologique et hydraulique relative au Greny dans le but d'assurer un plan de gestion et d'entretien du cours d'eau dont 58,71% soit CHF 44'326,05 TTC reste à la charge de Commugny, est conforme aux engagements et obligations contractés par la Commune.

Par conséquent, au vu de ce qui précède, la Commission unanime vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal N° 03/2017 en prenant la décision suivante :

Le Conseil Communal de Commugny

- Vu** le préavis N° 03/2017 concernant une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 75'500,- TTC.
- attendu** que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- entendu** le rapport de la Commission des Finances chargée de l'étude de cet objet,
- décide :** d'accepter le préavis N° 03/2017 concernant une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 75'500,- TTC pour la réalisation d'une étude hydrologique et hydraulique relative au Greny, dans le but d'assurer un plan de gestion et d'entretien du cours d'eau.

Pour la Commission des Finances :

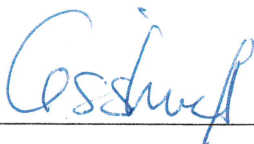
Michèle Luyet

Charles Claris

Thierry Dehaynin

Cyrill Schuler

Emanuel Weisskopf





Conseil communal Commission de l'Environnement

Rapport sur le préavis municipal 03/2017 concernant une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 75'500.- pour la réalisation d'une étude hydrologique et hydraulique relative au Greny, dans le but d'assurer un plan de gestion et d'entretien du lit du cours d'eau.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de l'Environnement, composée de Ilona Alonso, Danièle Braun, Thomas Keefer, Marianne Naegeli, Christian Peter, Ernesto Stahl et Kokadu Afanou, a été reçue le 12 janvier 2017 par notre Municipal, M. Yves Hermanjat, en présence de Monsieur Roland Cottier, ingénieur en hydrologie et hydraulique.

Pour rappel, la Commune fait partie de la convention datant du 26 janvier 1982, liant les communes de Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Founex et Commugny. Cette convention engage ces dernières à assumer l'entretien du lit du cours d'eau précité et, en outre, à exécuter tout ouvrage propre à lui assurer un débit régulier suffisant en préservant l'état des berges.

La phase I de l'étude, comprenant l'étude de l'état existant, les données de base, le bassin versant et les sous-bassins versants, les zones d'inondations et de dangers, a déjà été effectuée en 2016, pour un montant de CHF 34'604.30.

L'étude de la phase II devra débuter durant la première moitié de 2017. Il s'agit de l'étude hydrologique et hydraulique relative au débit minimum biologique, au plan de gestion et d'entretien du cours d'eau pour un montant de CHF 51'277.30, montant auquel devront s'ajouter les relevés nécessaires effectués par un géomètre pour un montant de CHF 24'000. Montant total de l'étude arrondi à CHF 75'500.—TTC.

Selon la convention, Commugny contribue à la proportion relative de 58.71% ce qui fixe notre participation à CHF 44'326.05 TTC.

Remarque

La Commission de l'Environnement a attiré l'attention de notre Municipal sur le fait qu'une fois l'étude réalisée, il est absolument indispensable d'expliquer clairement aux propriétaires dont les parcelles jouxtent les bords du Greny leur responsabilité, ainsi que leur participation à d'éventuels travaux.

Conclusion

Suite à ces discussions, la Commission de l'Environnement considère que la poursuite de l'étude de la phase II est conforme aux engagements et aux obligations, selon la convention de 1982 signée par Commugny.

Commission de l'Environnement

Par conséquent, au vu de ce qui précède, la Commission à l'unanimité vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal 03/2017 en prenant la décision suivante :

Le Conseil Communal de Commugny

Vu le préavis No. 03/2017 du 9 janvier 2017 concernant le Greny

Attendu que Commugny est liée à la convention du 26.01.1982

Entendu les explications de l'ingénieur, M. Roland Cottier

Décide d'accepter le préavis No. 03/2017 concernant une demande de crédit extrabudgétaire de CH 75'500.—TTC pour la réalisation d'une étude hydrologique et hydraulique relative au Greny.

Commugny, le 17 janvier 2017

Pour la Commission de l'Environnement

Marianne Naegeli



Ilona Alonso



Danièle Braun



Thomas Keefer



Christian Peter



Ernesto Stahl



Kokadu Afanou